



BULLETIN ADHÉSION APEL

En adhérant à l'Apel, je marque mon soutien aux actions réalisées par l'équipe de parents bénévoles de l'établissement !

PAR CETTE ADHÉSION :

- Vous bénéficieriez des services du Mouvement des Apel ainsi que ceux de votre Apel d'établissement,
- Vous recevrez la revue "Famille & Education (5 N°/an),
- Vous soutiendrez les actions de l'équipe Apel, parents bénévoles et membres de la communauté éducative, oeuvrant pour toutes les familles de l'établissement.

Comment fonctionne l'Apel ?

Les adhérents élisent à l'AG le conseil d'administration

Toutes les familles peuvent adhérer à l'Apel de l'établissement

Le Conseil d'administration

Le BUREAU

Le CA élit ensuite les membres du bureau

En comparaison...

LES HABITANTS DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE ET SES ADJOINTS

COORDONNÉES

Nom/prénom :

LE SAVIEZ-VOUS?

Adhérer ne signifie pas que vous allez faire partie de de l'équipe Apel et être invité(e) aux réunions. Il faut faire acte de candidature pour rentrer dans le conseil d'administration et être élu(e) à l'AG !

Adresse :

Email :

Téléphone :

J'ADHÈRE A L'APEL POUR CETTE ANNÉE ET JE VERSE:

20 € de cotisation annuelle et familiale

Merci de compléter le montant et de libeller le chèque à l'ordre de l'Apel

Si vous souhaitez vous engager davantage...

rejoignez notre équipe lors de notre assemblée générale

Si votre établissement a opté pour le prélèvement directement sur facture, vous n'avez aucune démarche à réaliser.

Seulement si vous ne souhaitez pas adhérer, auquel cas, merci d'en faire part à la comptabilité de l'établissement avant le 31 aout.

En adhérant à l'APPEL, cela permet d'obtenir des aides financières de l'APPEL 44 pour soutenir les projets de l'école.

Par exemple, nous avons pu investir dans du matériel numérique : tablettes, vidéoprojecteurs.

Merci pour votre adhésion.

Le bureau de l'APPEL Ecole Ste Anne.

Solliciter l'aide de l'établissement pour favoriser l'adhésion à l'Apel

L'Apel, une chance pour l'établissement

L'Apel est engagée dans la vie et l'animation des établissements.

- Elle contribue à leur *dynamisme*, en y développant des projets variés à destination des parents et de leurs enfants ;
- Elle constitue un *soutien dans les négociations* avec les partenaires extérieurs (par exemple avec la mairie concernant les forfaits communaux) ;
- Le responsable Apel est un *interlocuteur représentatif*, qui peut servir de médiateur entre l'établissement et les familles.

Comment favoriser l'adhésion des parents ?

- Signer une convention de mandat entre l'Apel et l'Ogec, pour formaliser la perception par l'Ogec des cotisations versées à l'Apel par les parents.
- Insérer une lettre d'information sur l'Apel de l'établissement, ainsi que le dépliant *Tous mobilisés pour l'avenir de nos enfants*, dans le dossier d'inscription remis aux parents par l'établissement.
- Faire figurer le montant de la cotisation sur la facture de scolarité, en précisant le caractère volontaire de l'adhésion.



Ce que finance la cotisation

La cotisation est la principale ressource de l'Apel, elle est donc indispensable à son fonctionnement. Elle finance :

- les actions menées au sein de l'établissement scolaire : mise en place et formation des équipes de parents-correspondants, organisation de rencontres parents-école*, de conférences-débat ou de la fête de l'école, soutien des familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers, accompagnement à l'orientation, etc. ;
- les représentations auprès de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics, au niveau local comme national ;
- la vie du mouvement : formation des responsables, animation de réseau, développement du bénévolat, organisation de congrès, etc. ;
- les services nationaux offerts aux parents :
 - l'abonnement à *Famille & éducation*, magazine bimestriel qui leur propose des informations pratiques, conseils, témoignages et pistes de réflexion sur l'éducation et la scolarité ;
 - le site internet www.apel.fr, qui leur permet de se tenir informés de l'actualité scolaire et éducative, ainsi que de la vie de l'Apel ;
 - la plateforme téléphonique **Apel service**, qui met à leur écoute une équipe de spécialistes (psychologues, conseillers scolaires, éducateurs spécialisés) au **01 46 90 09 60** ;
 - le service **Information et conseil aux familles**, présent dans la plupart des Apel académiques et départementales, qui initie et soutient la mise en place d'actions autour des problématiques éducatives, de l'orientation et du rapprochement entre école et monde professionnel, de l'accueil des fragilités, etc.